



FICHE PROJET MAEP/AIC/IRC 30 – Avril 2021

Projet de gestion durable et intégrée de la fertilité des sols en zone cotonnière

(Projet fertilité et durabilité)

Contexte

Malgré l'amélioration du taux d'utilisation des engrais minéraux, les rendements au champs du cotonnier au Bénin tournent autour d'une tonne à l'hectare. Dans le même temps, la fertilité des sols en zone cotonnière est de plus en plus compromise par les phénomènes d'érosion et d'acidification. L'objectif du projet est d'assurer une gestion intégrée de la fertilité des sols, prenant en compte à la fois la diffusion des plantes fertilisantes, des amendements organiques, et du redressement de la production par les amendements phosphocalciques à fort potentiel.

Actions en cours

- Effort d'intensification par l'ajustement généralisé des formules et doses d'engrais dans les itinéraires techniques depuis la campagne 2017/2018.
- Expérimentation des amendements phosphocalciques sur parcelles dégradées sur une grande diversité de parcelles céréalières et cotonnières.
- Mise au point et démarrage de la mise à échelle de technologies agro-écologiques dont l'introduction des amendements organiques en zone cotonnière
- Test et introduction des plantes fertilisantes locales et exogènes dans les systèmes de culture à base de coton

Problèmes restant à résoudre?

- Conseil agricole peu efficace pour relever le taux d'utilisation des bonnes pratiques de fumure, en cohérence avec la disponibilité et les coûts acceptables des engrais.
- Mise à échelle des amendements phosphocalciques limitée par leur coût d'acquisition élevé pour la filière
- Faible utilisation des plantes fertilisantes et des amendements organiques en milieu paysan

Actions à mettre en oeuvre

- Composante 1 : Appui à un meilleur usage des amendements organiques et des plantes fertilisantes.
- Composante 2 : Réhabilitation par l'amendement phosphocalcique des parcelles dégradées.
- Composante 3 : Appuyer l'aménagement des parcelles par les dispositifs antiérosifs et la promotion de l'agroforesterie
- Composante 4 : Mettre en place un observatoire de la fertilité des sols dans les zones agro-écologiques

Modalités d'exécution

- Réaliser un diagnostic agronomique afin d'identifier les contraintes de fertilité par zone agro-écologique, et déterminer les niveaux de fertilisation par type d'exploitation.
- Ajuster le niveau de fertilisation des parcelles par type d'exploitation agricole
- Adapter le conseil agricole (démarche et maillage) afin d'améliorer le taux et les pratiques de fertilisation des parcelles cotonnières ainsi que leur suivi-évaluation.

Résultats attendus

- Le taux et les pratiques d'utilisation d'engrais sont améliorés sur les parcelles cotonnières.
- Les parcelles antérieurement dégradées ont été réhabilitées et la dégradation continue de la fertilité des sols est réduite
- La déforestation et de la désertification sont réduites avec un meilleur contrôle de l'érosion, une réduction des pertes de nitrates par lixiviation, une réduction de l'émission des gaz à effet de serre et une amélioration de la séquestration du carbone par les sols agricoles, une meilleure résilience au changement climatique et une meilleure adaptation des exploitations.
- Un observatoire de suivi de la fertilité des sols est mis en place par zone agro-écologique.

Financement

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé 40 millions d'euro. Le gouvernement du Bénin sollicite des partenaires au développement un montant de 32,5 millions d'euros. La contrepartie de 7,5 millions d'euro sera financée par l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) pour le compte de la partie béninoise (MAEP)